

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 32 (1960)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** Le Marché commun et la Suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125070>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Marché commun et la Suisse

32

Les Groupements patronaux vaudois écrivent :

La Suisse devra-t-elle un jour ou l'autre, de gré ou de force, s'incorporer au Marché commun ? Aujourd'hui encore il n'est pas possible de répondre à cette question. Toutefois, il est un élément dont l'évidence se confirme : au cours de ces dernières années, la politique de la Suisse a été partiellement fondée sur l'idée que le Marché commun était irréalisable. Il faut bien modifier cette appréciation puisque d'ores et déjà la Communauté économique européenne existe.

En Suisse, l'opposition au Marché commun s'est surtout manifestée par la critique du système de tarif douanier commun, auquel nous avons préféré la formule de l'Association européenne de libre échange qui permet aux membres de maintenir leur tarif propre à l'égard des pays tiers. Dans ce domaine aussi, il semble que nous ayons été victimes d'une illusion d'optique. Une importance démesurée a peut-être été attribuée à ce problème, guère plus difficile pour la Suisse que pour l'Allemagne occidentale.

En revanche, la nécessité de sauvegarder certaines particularités, peut-être plus politiques qu'économiques, n'a pas été suffisamment précisée.

Les pays du Marché commun sont des Etats centralisés, la Suisse est un Etat fédératif. La Suisse ne peut accepter certaines clauses du Traité de Rome sans risquer la désagrégation complète. L'unité de la Confédération n'est pas réalisée, comme chez nos voisins, par l'unité de la race et de la langue ; il n'y a pas de nation suisse homogène ; mais le lien confédéral tient grâce aux nécessités de la défense militaire et à l'existence de multiples relations, d'une solidarité effective mais malgré tout fragile. Une politique tendant à l'unification politique de l'Europe est capable de couper ce lien confédéral, de rompre cet équilibre. C'est pourquoi il importe d'étudier les moyens de maintenir la structure fédérale de la Suisse dans l'hypothèse d'une adhésion au Marché commun.

Les Etats membres de la CEE ont chacun, depuis fort longtemps, institué des régimes centralisés et étatiques de sécurité sociale. L'assurance vieillesse, l'assurance maladie, les allocations familiales sont réglementées par l'Etat, de manière rigide et uniforme pour l'ensemble du territoire ; en outre, la définition des conditions de travail (salaires, vacan-

ces, jours fériés, etc.) est assurée plus par l'Etat que par les organisations professionnelles. Habitué à l'uniformité, les Français, les Italiens, les Allemands considèrent trop naturellement que la création du Marché commun, impliquant la libre circulation de la main-d'œuvre (établissement et travail), suppose aussi nécessairement l'uniformisation des systèmes de sécurité sociale et des conditions de rémunération.

Or l'expérience suisse démontre qu'un marché commun ne présuppose nullement cette uniformisation. L'économie suisse s'accommode fort bien du fait que les allocations familiales soient réglementées par les cantons et par les associations professionnelles, que les conditions de travail soient définies essentiellement par la voie des conventions collectives. Si la centralisation n'est pas nécessaire sur le plan suisse, elle n'est pas non plus indispensable à une économie européenne. Notre diversité est la manifestation de nos nombreuses libertés cantonales et professionnelles. C'est un bien qu'il faut sauvegarder. Là aussi, l'hypothèse d'une adhésion au Marché commun est subordonnée à l'obtention de garanties.

Ces difficultés essentielles ne justifient pas une politique totalement négative envers le Marché commun. En revanche, elles méritent de faire l'objet principal de négociations avec les Six. Or cela n'a pas encore été fait. L'action la plus positive consisterait à rechercher et à obtenir les garanties spécifiques aux nécessités particulières de la Confédération suisse.